



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi neuf février à dix-huit heures et trente-six minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 03 Février 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Michel SURET, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Joseph HILL, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Pinchard DEROS, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Sylvia SERMANSON (Jean ANZALA), Evelyne CLOTILDE (Pierre PORLON), Nadia OUJAGIR (José OUANA), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Annick CARMONT (Bernard SAINT-JULIEN), Rose-Marie LOQUES (Rosette GRADEL)

Etaient absents excusés : MM. Marcelin CHINGAN, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Jérôme CHOUNI, Seetha DOULAYRAM, Justine BENIN, Ingrid FOSTIN, Bernard RAYAPIN.

Etaient absents : MM. Patrick PELAGE, Joël TAVARS

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absentes Excusés :	Absents :
35	19	06	08	02

Le quorum étant atteint, dix-neuf (19) Conseillers étant présents, six (06) représentés, huit (08) absents excusés et deux (02) absents, le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Michelle HILDEBERT est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Fourniture et livraison de produits d'entretien

4/DCM2023/4

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que pour répondre aux besoins de la ville en matière de fourniture et livraison de produits d'entretien, un appel d'offres ouvert a été lancé le 3 Août 2022. La date limite de remise des offres était fixée au 9 septembre 2022 à 12h00.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230209-4DCM20234-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Notifiée et publiée le 16/02/2023

Considérant que l'avis de cette consultation a été publié au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), au journal officiel de l'union européenne (JOUE) et dans le quotidien « France-Antilles ». Ce dernier a également été publié sur le profil acheteur de la ville de Le Moule.

Considérant que le dossier de consultation des entreprises a été mis à la disposition des opérateurs économiques par voie dématérialisée.

Considérant que les prestations sont décomposées en 4 lots et donnent lieu à un accord-cadre à bon de commande avec minimum et maximum :

Lot	Montant Minimum/4 ans	Montant Maximum/4 ans
Lot n°1 Fourniture de produits entretien	30 000.00 € HT	120 000.00 € HT
Lot n°2 Consommable, papier, gants	10 000.00 € HT	48 000.00 € HT
Lot n°3 Petit matériel, brosse	15 000.00 € HT	60 000.00 € HT
Lot n°4 Sacs poubelles	15 000.00 € HT	60 000.00 € HT

Considérant que la procédure choisie est l'appel d'offres (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

Considérant que la technique d'achat retenue est l'accord cadre mono attributaire à bon de commande avec minimum et maximum en application des articles R 2162-2, R 2162-4 1°, R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique.

Considérant que le contrat est conclu pour une durée de 48 mois, qu'il prend effet à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage et qu'il ne fait pas l'objet de reconduction.

Considérant que dans le cas où le montant maximum d'un lot est atteint avant la fin de ces quatre ans, l'accord-cadre du lot concerné prendra fin.

Considérant que 7 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis.

Considérant que le pouvoir adjudicateur a procédé le 16 septembre 2022 à l'enregistrement des pièces candidatures et offres.

Considérant que les plis ont été confiés à la direction des achats et concessions pour analyse.

Considérant qu'enfin, la commission d'appel d'offres réunie le 24 janvier 2023 a retenu les entreprises ci-après :

Lot 1 : Tanker Hygiène

Lot 2 : Tropikal Jad

Lot 3 : Soprodec
Lot 4 : Tropikal Jad

*Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges des vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'approuver la passation du marché de fourniture et livraison de produits d'entretien.

Article 2 : D'attribuer le marché de fourniture et de livraison de produits d'entretien aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Tanker Hygiène
Lot 2 : Tropikal Jad
Lot 3 : Soprodec
Lot 4 : Tropikal Jad

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises susvisées pour chacun des lots, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 4 : Dit que les crédits relatifs à ce marché sont imputés au chapitre 011, compte 60631, du Budget Primitif 2023 de la Ville.

Article 5 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 09 Février 2023

Le Maire,



Gabrielle LOUIS - CARABIN
Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230209-4DCM20234-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Notifiée et publiée le 16/02/2023